

ANNEXES

Annexe 1 : outil de calcul des capacités d'accueil

Le calcul de la capacité d'accueil est réalisé grâce à un outil élaboré par le Département. Cet outil a été utilisé lors des visites d'établissement réalisées en 2022.

La capacité d'accueil est déterminée par le nombre de salles selon leurs caractéristiques (enseignement général, arts plastiques, sciences et leur surface), la capacité de la demi-pension et le classement en éducation prioritaire ou non de l'établissement.

Les paramètres pris en compte sont les suivants :

- les programmes officiels publiés par l'Education nationale, par matière et par niveaux
- le dédoublement des classes en petits groupes pour les Accompagnements Personnalisés (AP)

Autres éléments d'appréciation : les options, les dispositifs spéciaux, la configuration du bâti et les espaces vie scolaire.

	Nb d'heures par semaine (pour 4 niveaux)							Nb d'heure par semaine par type de classe									
Matières	6e	5e	4e	3e	Total	Total par type de classe	Moyen ne pour 1 classe	EG	Scienc es	Tech no	Arts pla	Musiq ue					
Français	4,5	4,5	4,5	4	17,5	65,5	16,4	435, 2									
Mathématiques	4,5	3,5	3,5	3,5	15												
Langue vivante 1	4	3	3	3	13												
Langue vivante 2	0	2,5	2,5	2,5	7,5												
Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique	3	3	3	3,5	12,5												
SVT*	1,5	1,5	1,5	1,5	6	11,5	2,9		72								
Physique-chimie*	1	1,5	1,5	1,5	5,5												
Technologie*	1,5	1,5	1,5	1,5	6	6	1,5								48	25,6	
Arts plastiques	1	1	1	1	4	4	1										
Musique	1	1	1	1	4	4	1										
EPS	4	3	3	3	13												
TOTAL	26	26	26	26	104												

Les résultats obtenus permettent de déterminer une capacité d'accueil théorique. Celle-ci peut être nuancée par les constats effectués lors des visites réalisées au sein des établissements.

Annexe 2 : méthodologie et projection des effectifs (données base 2021)

Méthodes utilisées pour les projections d'effectifs

L'ensemble des méthodes repose sur la montée de cohortes : il s'agit de suivre sur plusieurs années, le passage des élèves d'un même niveau, parfois depuis l'école primaire jusqu'à la fin du collège. Les effectifs de cette cohorte évoluent en fonction des choix d'établissement des familles, en particulier lors du passage de l'école élémentaire vers le collège. Les décisions de redoublement ont aussi un impact mais plus modéré. Ainsi à chaque année de la scolarité, un taux de passage est calculé. Les méthodes diffèrent entre elles selon le calcul de ce taux de passage et sur l'amplitude choisie. Certaines méthodes ne prennent en compte que le passage du CM2 à la sixième tandis que d'autres suivent les effectifs depuis l'élémentaire voire le début du primaire.

Plusieurs méthodes peuvent être utilisées donnant souvent des résultats différents, parmi elles :

- **La première** consiste à appliquer pour les années à venir le taux de passage de l'année en cours.
Ce taux nous est communiqué pour chaque collège par les services de la DSDEN. Il est calculé sur la base des effectifs de l'année N-1 et des constats de rentrée de l'année N.
Ce scénario présente l'inconvénient de ne reproduire, pour les années à venir, que les comportements de l'année en cours et donc surestime les brusques variations de demande d'affectation qui peuvent se produire et qui ne sont pas représentatives d'une tendance.
- **La deuxième** repose sur l'application du taux moyen de passage 6^{ème} /CM2 calculé au maximum sur les 5 dernières années et au minimum depuis la mise en place des dernières décisions de sectorisation.
Cette méthode permet de lisser les variations des années passées survenues lors du passage du primaire au collège. Elle prend en compte les variations d'effectifs entre les différentes classes de primaire en appliquant un taux moyen d'achèvement du primaire calculé pour l'ensemble d'une cohorte.
- **La troisième** reprend le scénario dit « au fil de l'eau » réalisé à partir du logiciel de sectorisation « prospective 35 » utilisé par la collectivité.
Cette méthode prend en compte les taux de passage des collégiens sur l'ensemble des niveaux (CM2-6ème, 6ème-5ème, 5ème-4ème, 4ème-3ème) ainsi que ceux des écoliers observés sur 4 ans. Cela permet donc de tenir compte des comportements constatés tout en lissant d'éventuels écarts inhabituels. On obtient ainsi des résultats médians comparativement aux deux premières méthodes

C'est donc cette dernière méthode qui est utilisée pour établir les projections d'effectifs à horizon 2026, en cohérence avec le choix de la collectivité de travailler avec un outil de prospective et de sectorisation.

Il convient toutefois de préciser que les collèges qui présenteront des variations importantes entre ces 3 méthodes feront l'objet d'une attention particulière afin d'identifier l'origine de ces écarts.

Annexe 3 : mesurer la mixité sociale et la ségrégation scolaire : le choix des indicateurs (PCS et IPS)

Il existe dans la littérature scientifique plusieurs indices utilisés pour mesurer la ségrégation entre les établissements scolaires : indice d'exposition, indice de dissimilarité, indice d'entropie. Nous avons préféré utiliser les professions et catégories socio professionnelles ainsi que l'indice de position sociale pour chaque collège comparé à la moyenne des établissements de la ville de Rennes. Tout en illustrant les phénomènes de ségrégation à l'œuvre déjà documentés, ils en permettent une compréhension facilitée.

En outre, la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance utilise régulièrement, pour des raisons pratiques, un regroupement des Profession et des Catégories Socioprofessionnelles en quatre catégories, décrites brièvement ici :

- favorisée A : cadres et assimilés, chefs d'entreprise, professeurs des écoles et assimilés ;
- favorisée B : professions intermédiaires ;
- moyenne : employés, agriculteurs, artisans, commerçants ;
- défavorisée : ouvriers, inactifs.

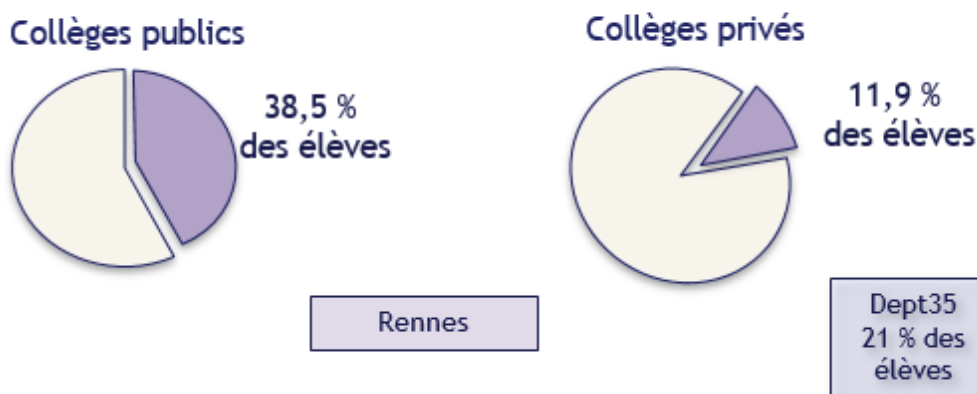
Par ailleurs, ce regroupement constitue en réalité une hiérarchisation des PCS selon ce qui peut être appelé leur distance à l'école.

Afin de faciliter la compréhension de l'impact des inégalités sociales sur les apprentissages scolaires, les catégories de PCS sont réorganisées en trois groupes renommés selon la distance à l'école qu'elles impliquent :

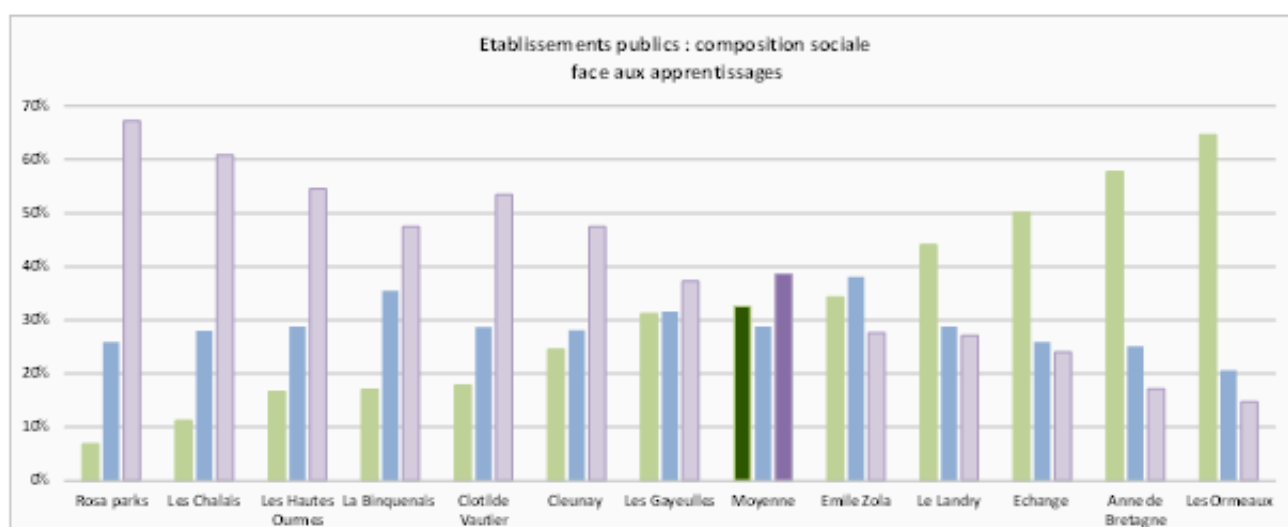
- Favorisée A recodée en Catégories très favorisées face aux apprentissages
- Favorisée B et Moyenne recodées comme Catégories intermédiaires
- Défavorisée recodée comme catégories peu favorisées face aux apprentissages

Les données utilisées sont celles issues de la base 2021 fournie par l'Inspection académique.

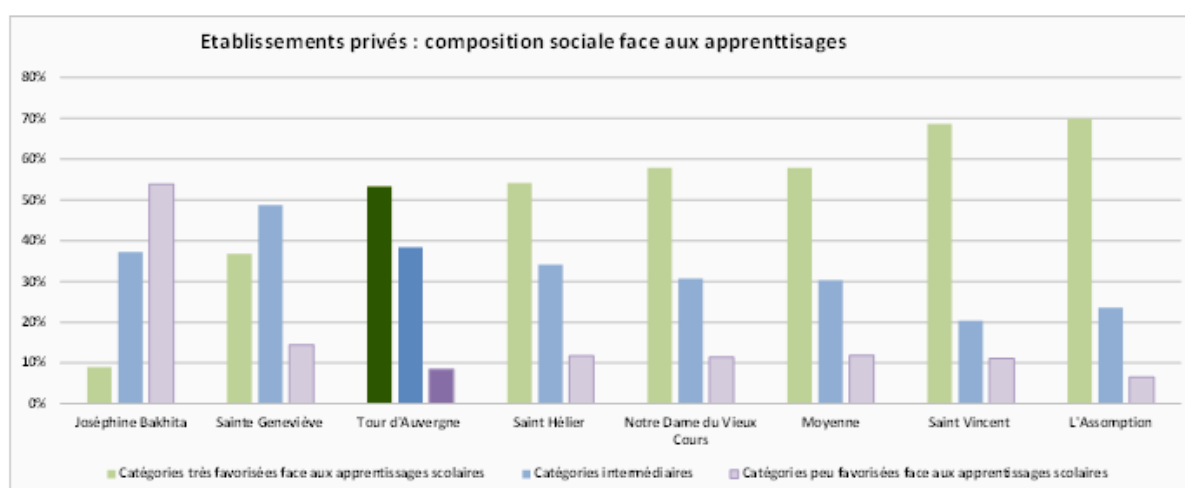
Catégories sociales peu favorisées face aux apprentissages scolaires



En % des effectifs dans les collèges



- Catégories sociales très favorisées face aux apprentissages
- Catégories sociales intermédiaires
- Catégories sociales peu favorisées face aux apprentissages



L'Indice de position sociale

Cet indicateur agrège différentes informations dont les PCS, mais aussi les diplômes des parents ainsi que les conditions matérielles et les pratiques culturelles. Il tente de déterminer les facteurs qui contribuent à la réussite des élèves en s'intéressant à leurs situations sociale, culturelles et économique de leur famille. Un indice moyen pour selon le public scolaire réparti chaque collège sur une échelle allant de 45 à 175.

RENNES	PUBLIC	PRIVE	MOYENNE
IPS 2018	101,29	121,34	108,68
IPS 2021	99,27	121,61	107,50

PERIPHERIE	PUBLIC	PRIVE	MOYENNE
IPS 2018	118,34	128,65	121,26
IPS 2021	116,62	127,10	120,32

ENSEMBLE du PERIMETRE	PUBLIC	PRIVE	MOYENNE
IPS 2018	109,04	124,00	114,03
IPS 2021	107,57	124,15	113,55

RENNES

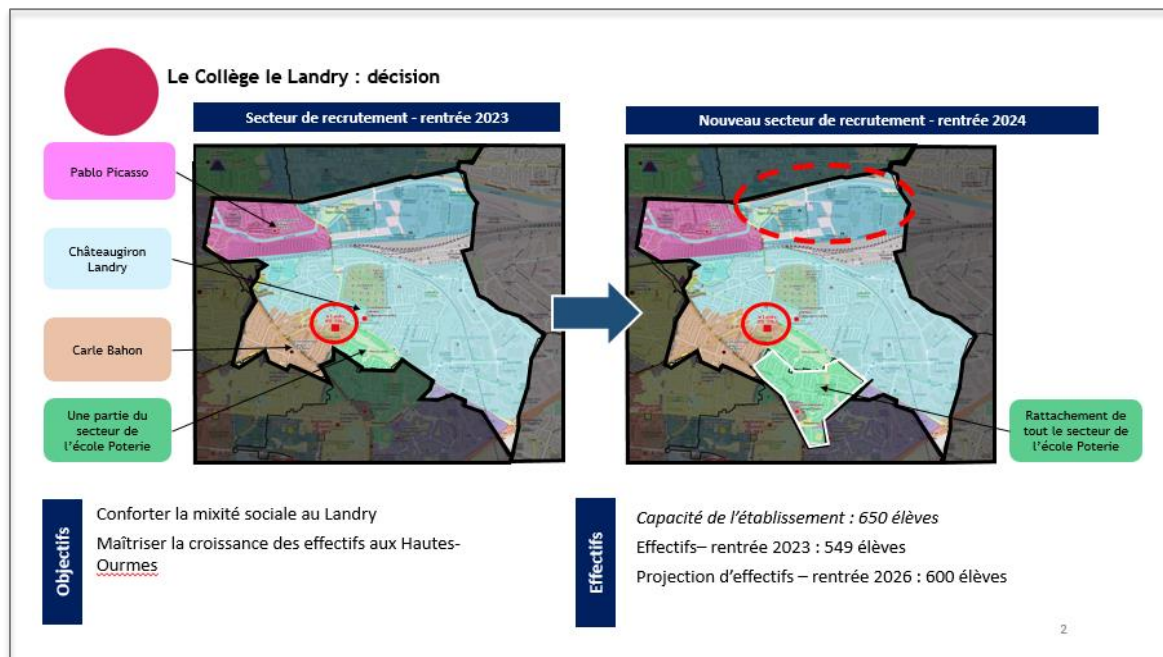
Evolution des effectifs des collégiens rennais 2018-2022 et IPS

STATUT	COLLEGE	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	IPS 2022
PRIVE	Joséphine Bakhita	159	171	159	139	153	94,6
	L'Assomption	914	975	992	976	938	138,2
	Notre Dame du Vieux Cours	443	444	445	473	510	128,7
	Saint Héliier	527	546	538	542	512	129,5
	Saint Vincent	869	851	831	826	805	136,3
	Sainte Geneviève	306	335	374	387	392	120
	Tour d'Auvergne	412	420	424	435	451	129,5
	Total PRIVE	3630	3742	3763	3778	3761	
PUBLIC	Anne de Bretagne	824	837	846	835	815	131,7
	Cleunay	449	477	432	406	369	96,6
	Clotilde Vautier	445	426	412	411	407	84
	Echange	458	489	467	457	462	117,4
	Emile Zola	557	572	565	569	557	109,3
	La Biquenais	469	493	532	584	605	82,9
	Le Landry	600	582	592	539	547	116,7
	Les Chalais	419	461	475	457	428	82,7
	Les Gayeulles	586	619	618	621	583	103,4
	Les Hautes Ourmes	479	556	598	672	695	90,4
	Les Ormeaux	551	568	549	536	528	133,7
	Rosa parks	582	547	534	485	503	73,9
	Total PUBLIC	6419	6627	6620	6572	6499	

PÉRIPHÉRIE RENNAISE

STATUT	COLLEGE	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	IPS 2022
PRIVE	BRUZ Saint Joseph-St Erblon	1226	1288	1329	1314	1346	126,9
	CESSON SEVIGNE Léontine Dolivet	0	0	0	45	107	135
	CESSON SEVIGNE Saint-Louis	0	0	47	53	63	108,6
	MORDELLES Saint Yves	696	720	699	720	737	115,7
	PACE Saint Gabriel	1004	1009	1016	1012	1018	134,2
	SAINT GREGOIRE Immaculée	880	884	892	896	898	137,1
	Total PRIVE	3806	3901	3983	4040	4169	
PUBLIC	BETTON François Truffaut	562	581	570	572	567	124,9
	BRUZ Pierre Brossolette	768	780	753	711	640	118,1
	CESSON SEVIGNE Bourgchevreuil	691	665	652	687	712	134
	CHARTRES DE BRETAGNE de Fontenay	617	594	603	605	594	114,1
	LAILLE Marie Curie	0	0	294	384	456	121,1
	LE RHEU Georges Brassens	852	858	853	786	766	115,1
	MORDELLES Morvan Lebesque	684	688	453	469	498	111,3
	ORGERES Andrée Récipon	675	695	492	483	519	114,4
	PACE Françoise Dolto	723	783	778	788	763	121,9
	ROMILLE Jacques Prévert	579	590	584	561	544	112,8
	SAINT JACQUES DE LA LANDE Jean Moulin	402	408	410	412	408	91,8
	VERN SUR SEICHE Théodore Monod	474	534	569	590	616	117,7
	Total PUBLIC	7027	7176	7011	7048	7083	

Annexe 5 : cartographie, présentation des décisions par collège



Les décisions sont présentées pour chaque collège. Une première page reprend les informations essentielles :

- le secteur de recrutement avant et après l'application du décision sous la forme de deux cartes. Les couleurs correspondent aux secteurs de recrutement des écoles primaires.
- les objectifs de cette décision
- l'impact de la décision sur les effectifs et la capacité d'accueil du collège, qui est entouré par un cercle rouge :





Le Collège le Landry : décision

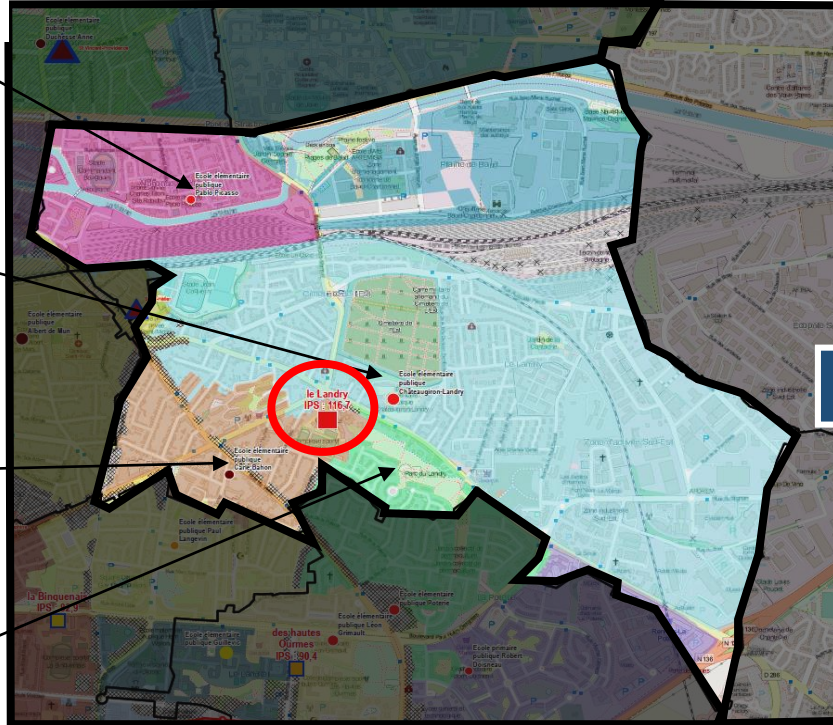
Secteur de recrutement - rentrée 2023

Pablo Picasso

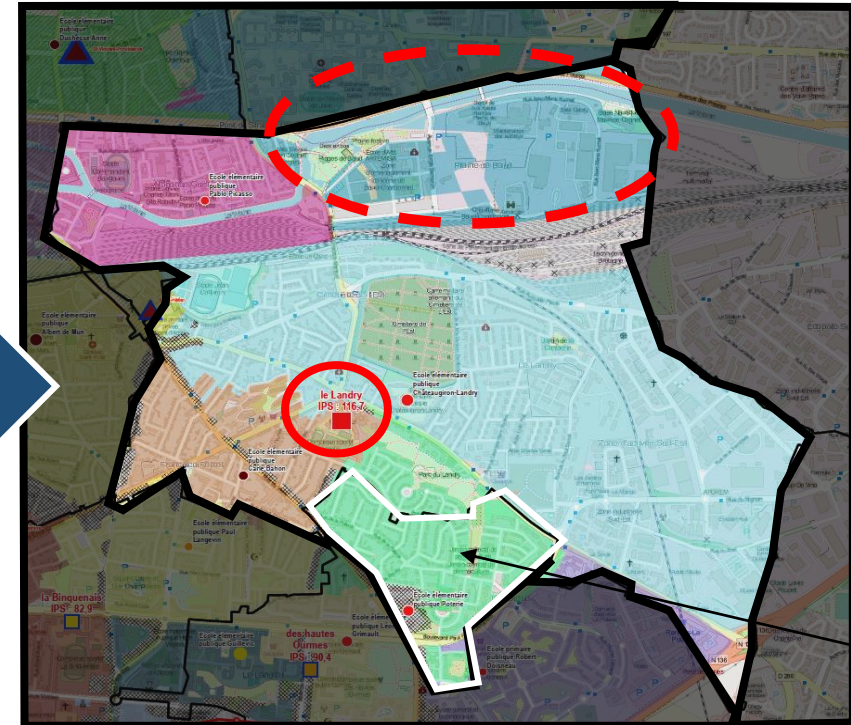
Châteaugiron
Landry

Carle Bahun

Une partie du
secteur de
l'école Poterie



Nouveau secteur de recrutement - rentrée 2024



Rattachement de
tout le secteur de
l'école Poterie

Objectifs

Conforter la mixité sociale au Landry
Maîtriser la croissance des effectifs aux Hautes-
Ourmes

Effectifs

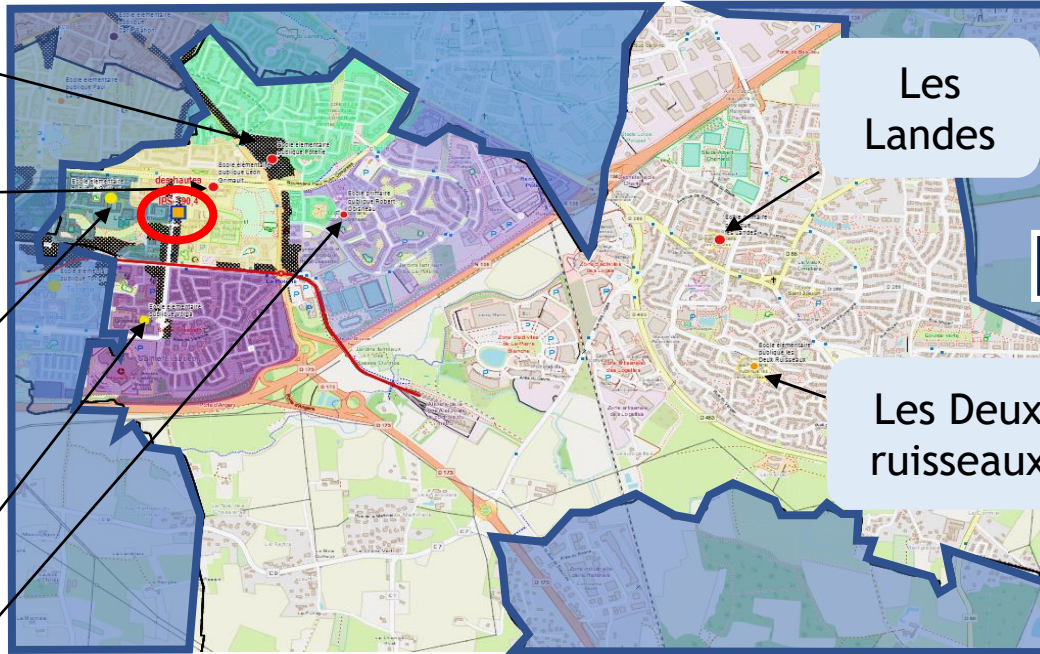
Capacité de l'établissement : 650 élèves
Effectifs – rentrée 2023 : 549 élèves
Projection d'effectifs – rentrée 2026 : 592 élèves



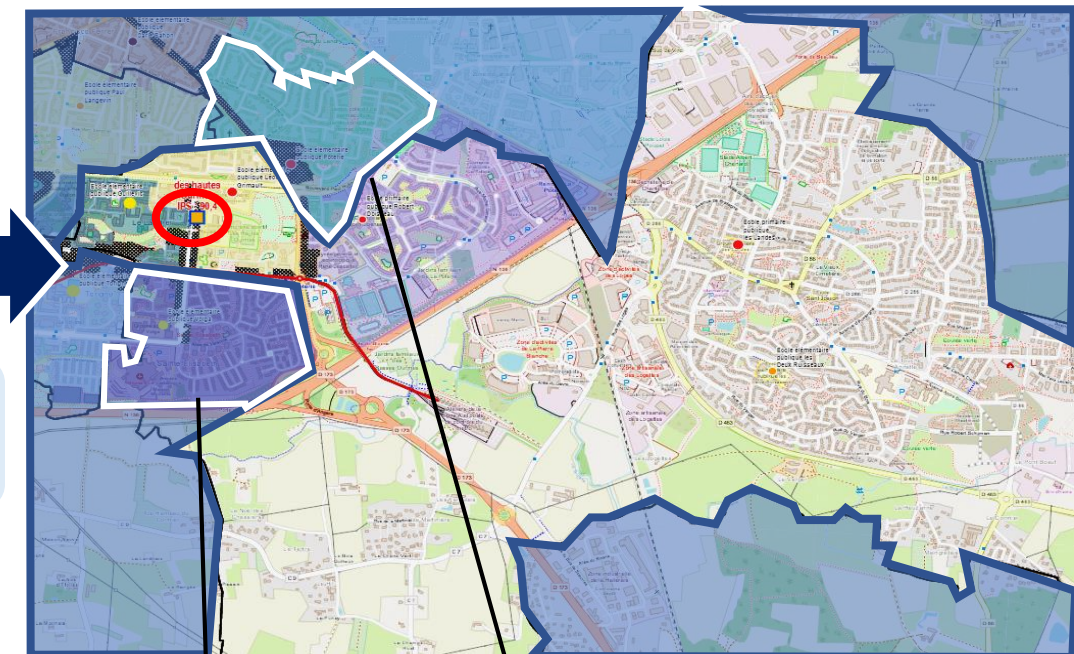
Collège les Hautes-Ourmes : décision

(Collège en réseau d'éducation prioritaire)

Secteur de recrutement - rentrée 2023



Nouveau secteur de recrutement - rentrée 2024



Objectifs

Maîtriser la croissance des effectifs aux Hautes-Ourmes

Maintenir le secteur de recrutement pour conserver les dynamiques éducatives

Effectifs

Capacité de l'établissement : 750 élèves

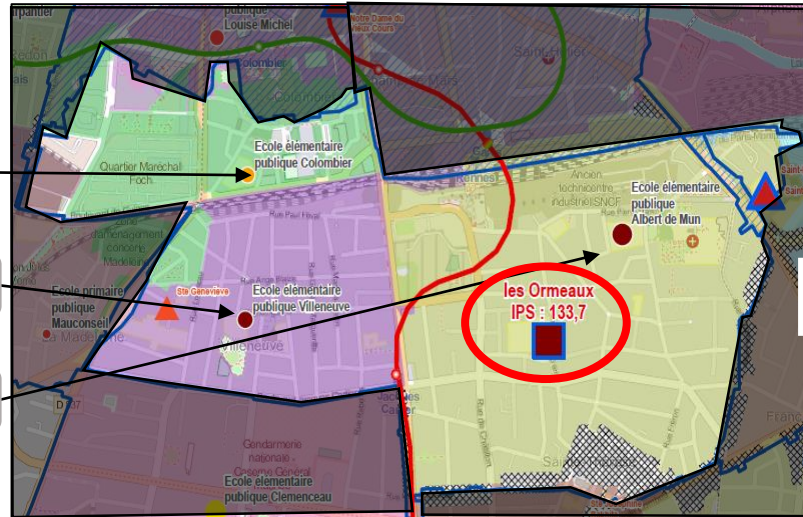
Effectifs- rentrée 2023 : 671 élèves

Projection d'effectifs – rentrée 2026 : 660 élèves



Collège des Ormeaux: décision

Secteur de recrutement - rentrée 2023



Colombier

Villeneuve

Albert de Mun

Objectifs

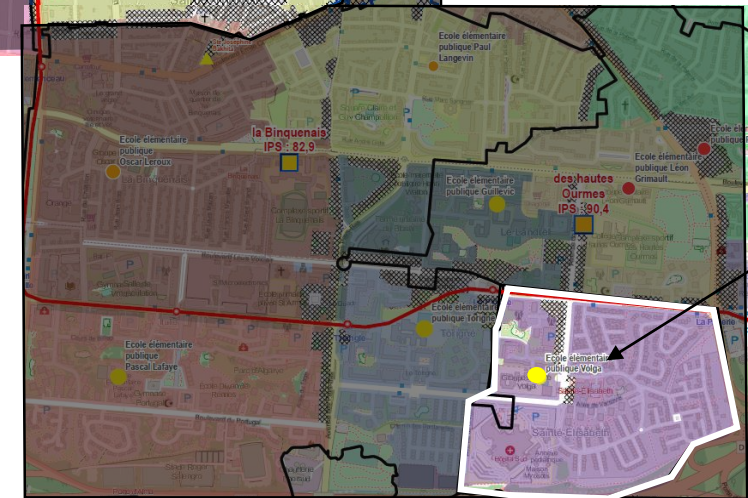
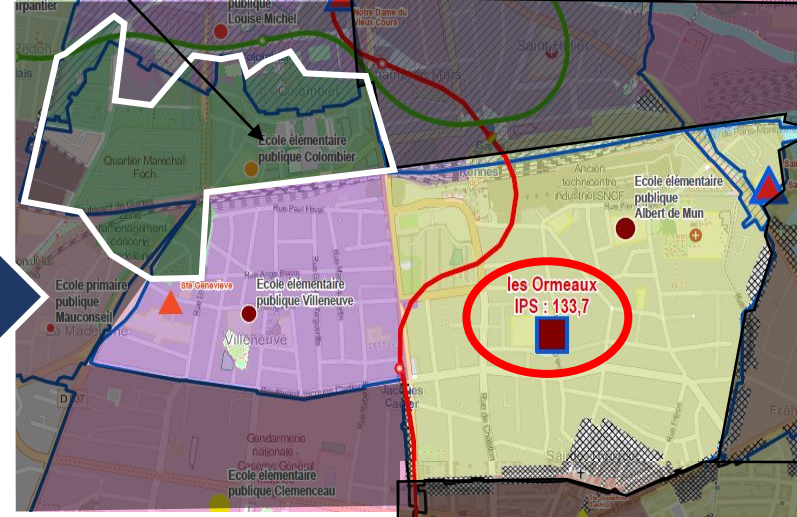
Favoriser la mixité sociale
Limiter la croissance des effectifs

Effectifs

Capacité de l'établissement : 600
Effectifs- rentrée 2023 : 527 élèves
Projection d'effectifs – rentrée 2026 : 553 élèves

Retrait de
Colombier

Nouveau secteur de recrutement - rentrée 2024

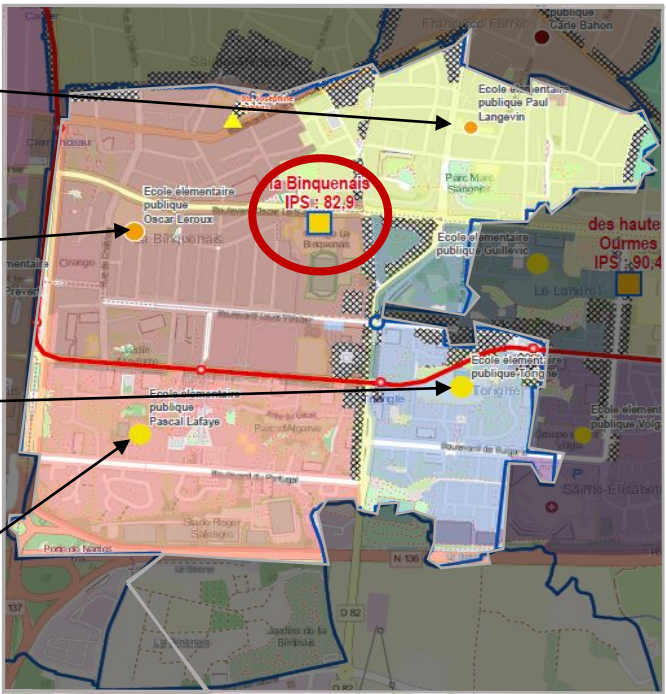


Ajout de
Volga



Collège la Binquenais - décision

Secteur de recrutement - rentrée 2023



Paul Langevin

Oscar Leroux

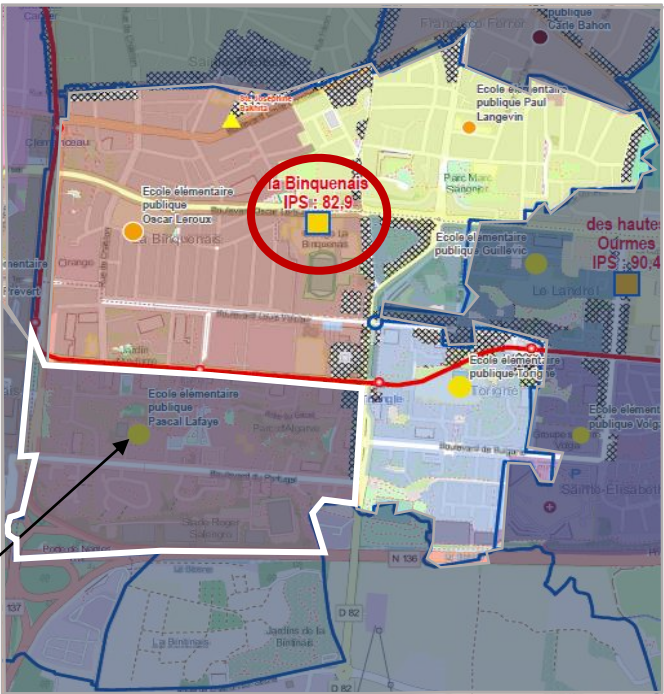
Torigné

Pascal Lafaye

Objectifs

- Mixité sociale à renforcer
- Effectif à diminuer
- Attractivité à renforcer

Nouveau secteur de recrutement - rentrée 2025



Retrait du
secteur de
l'école Pascal
Lafaye

Effectifs

- Capacité de l'établissement : 650 élèves
- Effectifs – rentrée 2023 : 599 élèves
- Projection d'effectifs – rentrée 2026 : 548 élèves



Collège les Chalais : décision

(Etablissement en réseau d'éducation prioritaire)

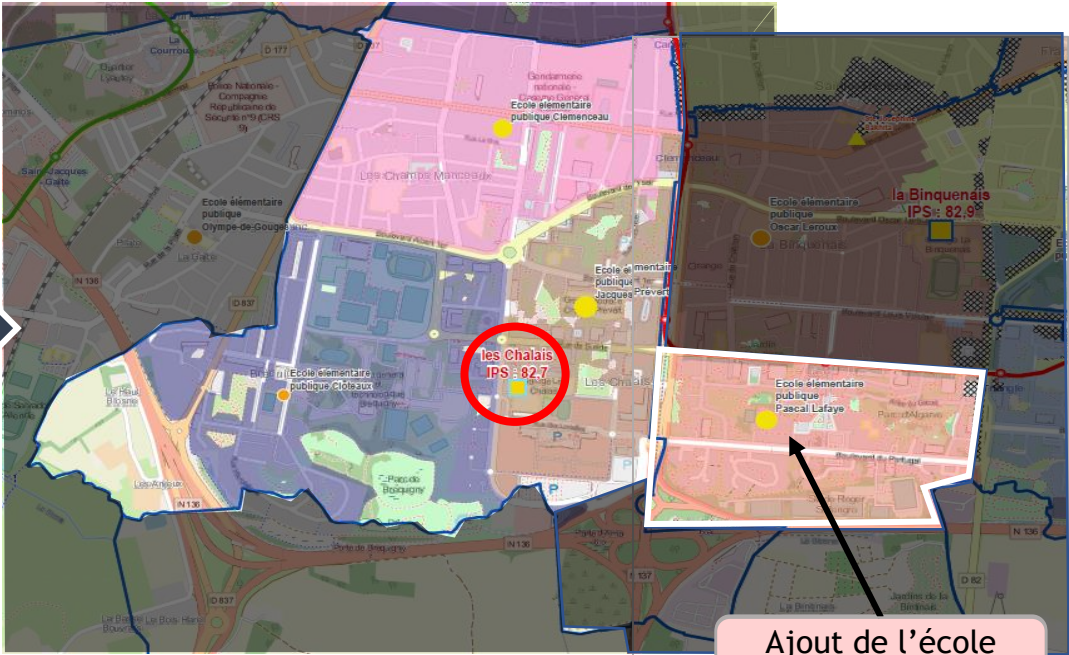
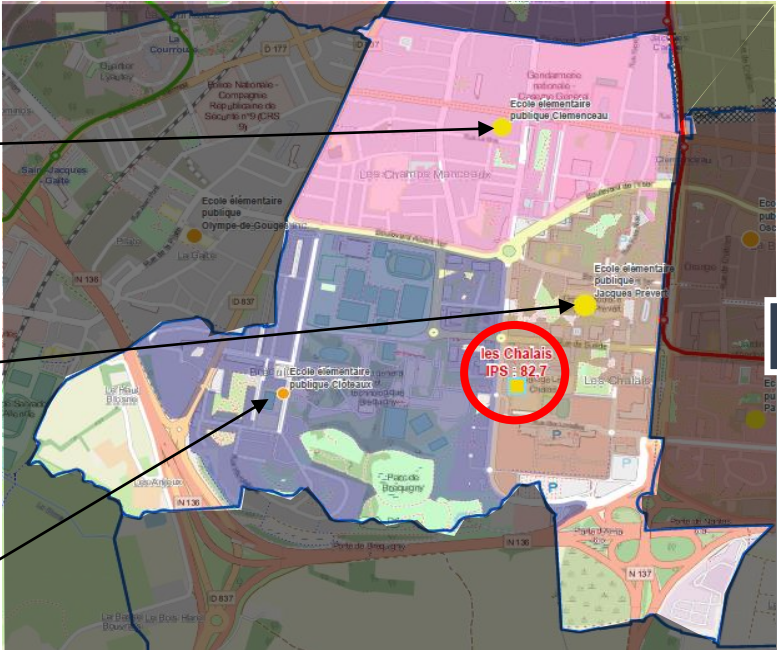
Secteur de recrutement - rentrée 2023

Nouveau secteur de recrutement - rentrée 2025

Clémenceau

Jacques Prévert

Cloteaux



Ajout de l'école
Pascal Lafaye

Objectifs

Favoriser l'attractivité du collège
Rééquilibrage des effectifs

Effectifs

Capacité de l'établissement : 600 élèves,
Effectifs– rentrée 2023 : 439 élèves
Projection d'effectifs – rentrée 2026 : 568 élèves



Collège de Clotilde Vautier : décision

(Etablissement en réseau d'éducation prioritaire)

Secteur de recrutement - rentrée 2023

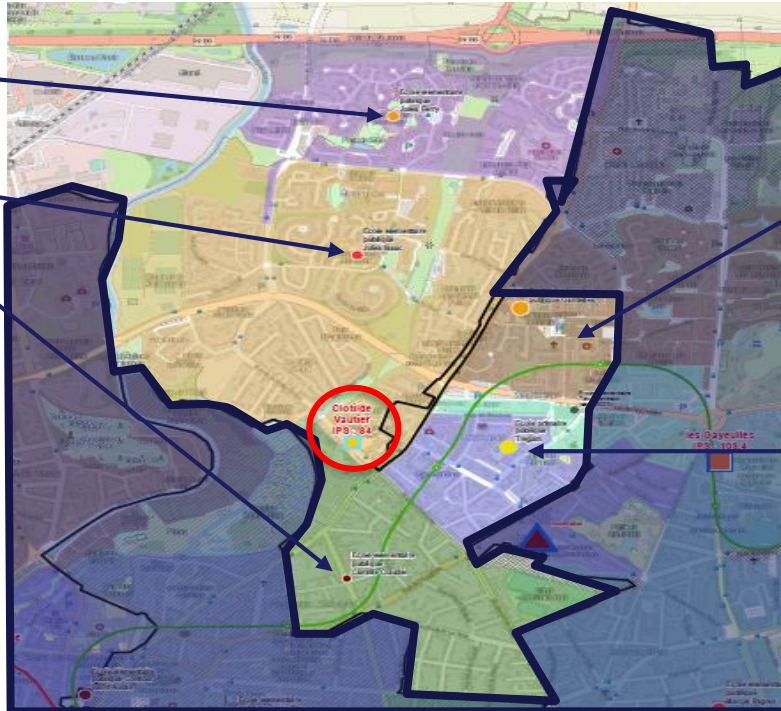
Nouveau secteur de recrutement - rentrées 2024 - 2025

Paul Emile Victor

Jules Ferry

Jules Isaac

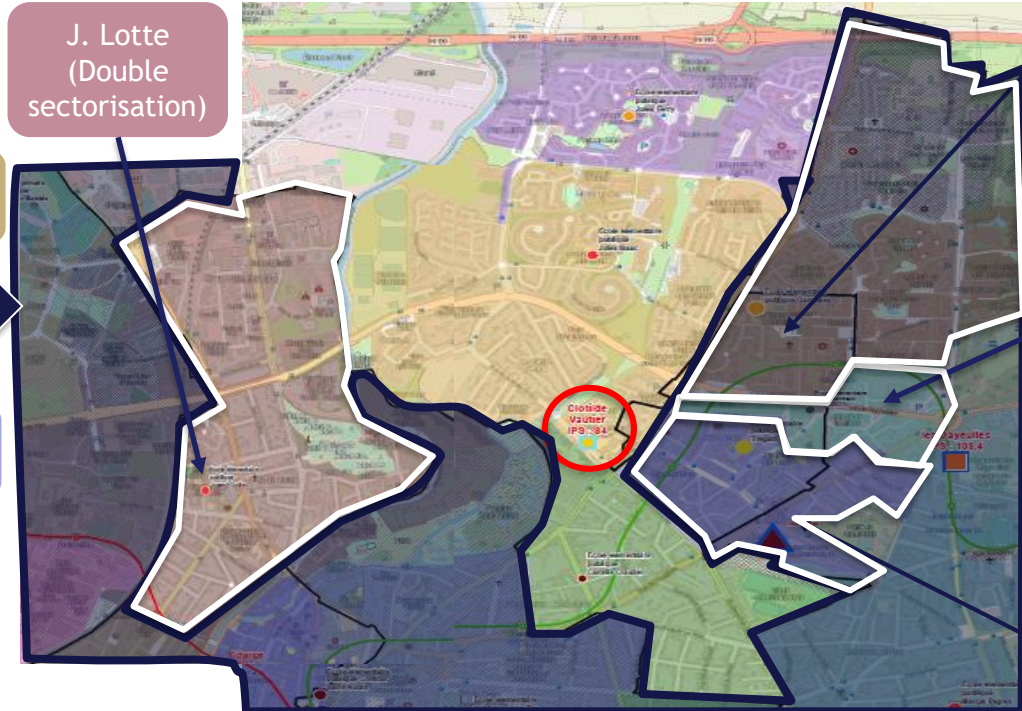
Camille Claudel



Gantelles

Trégain

J. Lotte
(Double
sectorisation)



Rentrée
2024-
Retrait de
tout le
secteur des
Gantelles

Rentrée
2024
Retrait de
tout le
secteur de
Toni
Morrison

Rentrée
2025-
Retrait de
tout le
secteur de
Trégain

Objectifs

Mixité sociale à renforcer
Attractivité à renforcer

Effectifs

Capacité de l'établissement : 600 élèves

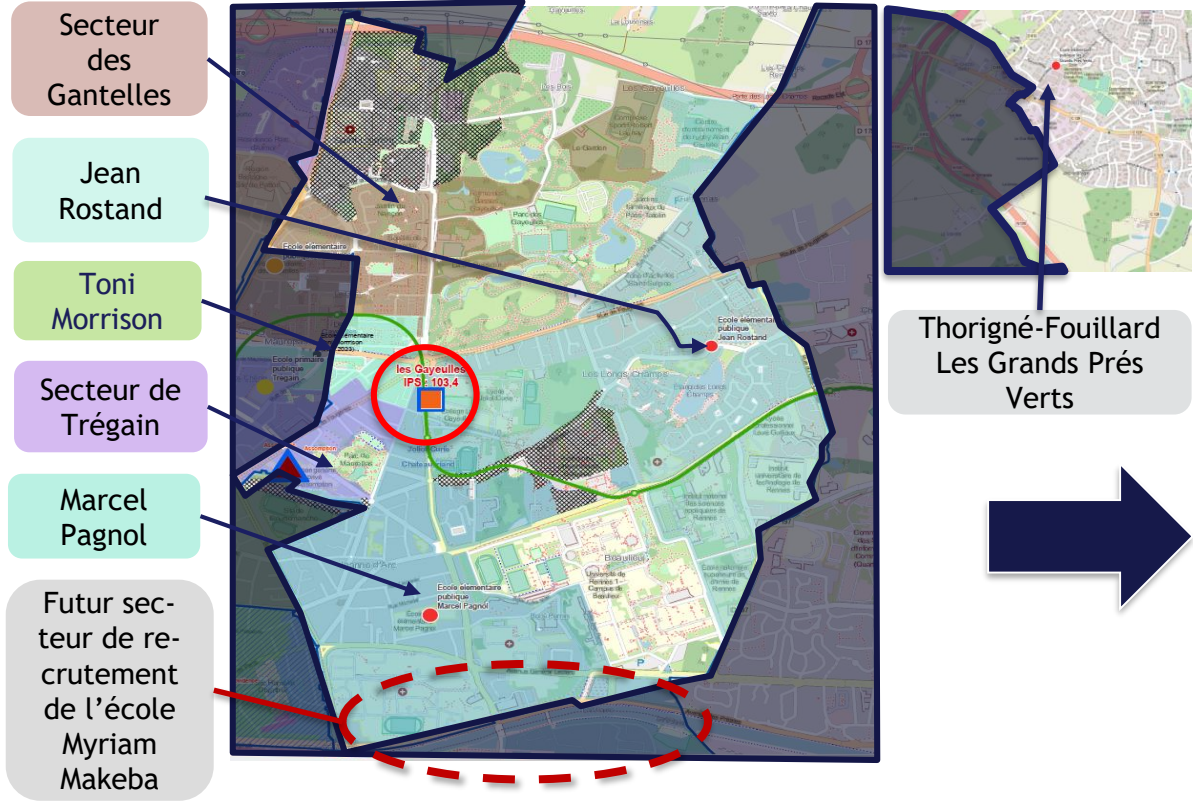
Effectifs- rentrée 2023 : 371 élèves

Projection d'effectifs - rentrée 2026 : 369 élèves



Collège les Gayeulles: décision

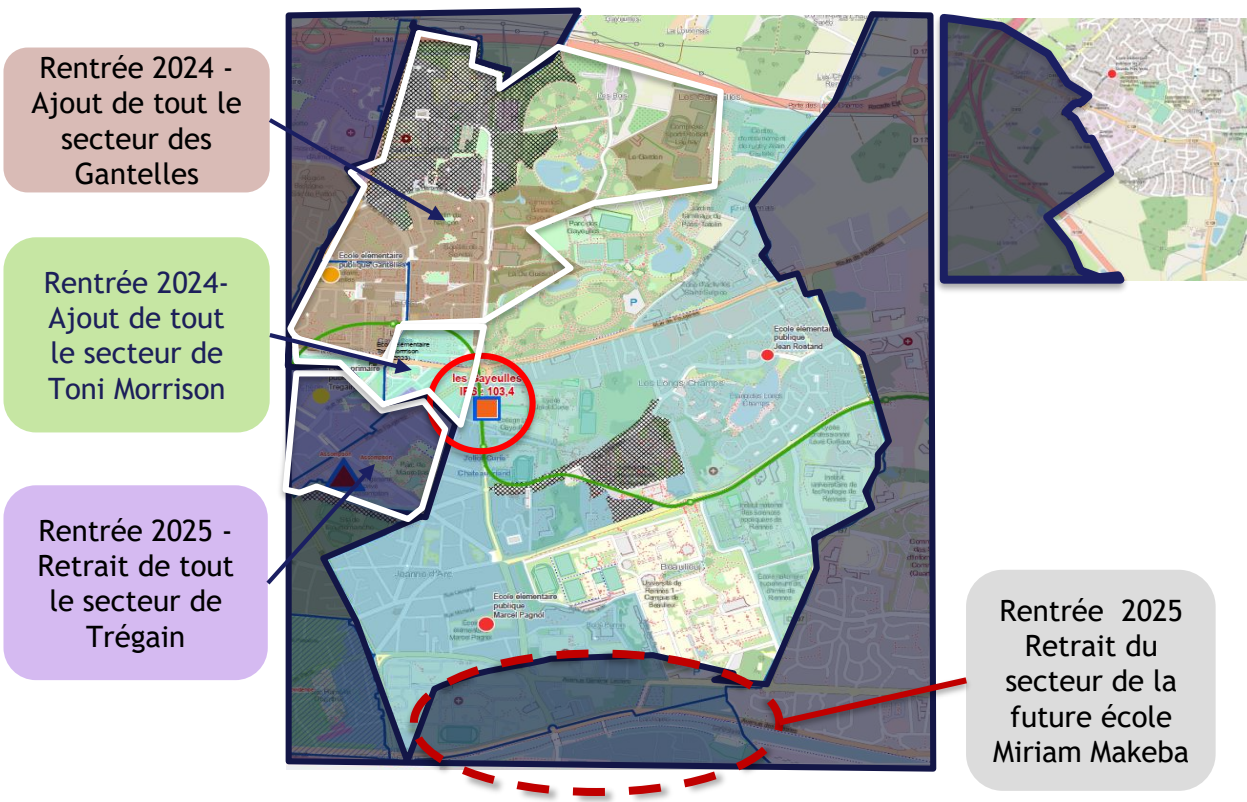
Secteur de recrutement - rentrée 2023



Objectifs

- Maintenir l'équilibre de la mixité sociale
- Conserver l'attractivité de l'établissement
- Limiter la croissance des effectifs

Nouveau secteur de recrutement - rentrées 2024- 2025



Effectifs

- Capacité de l'établissement : 650 élèves, 800 à la rentrée 2025
- Effectifs- rentrée 2023 : 644 élèves
- Projection d'effectifs - rentrée 2026 : 682 élèves

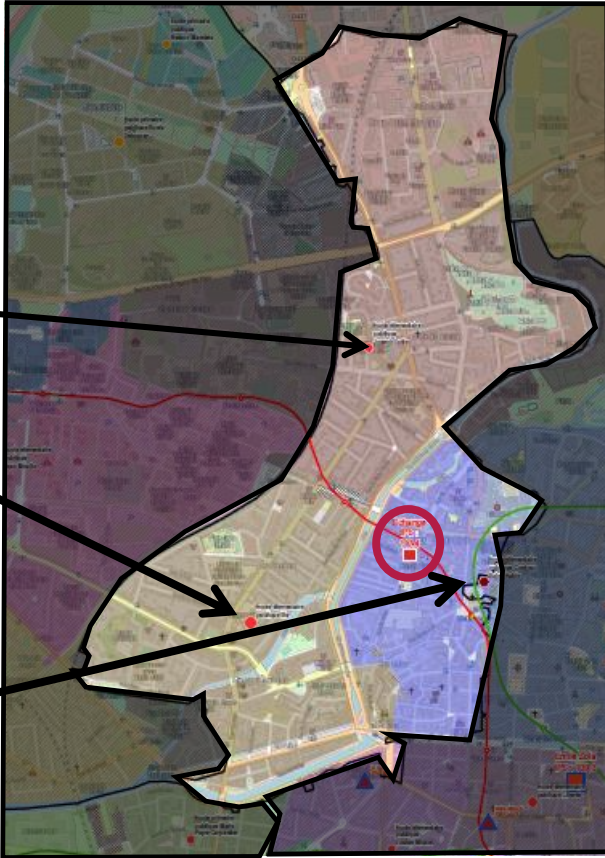
Collège Echange : décision.

Secteur de recrutement - rentrée 2023

Joseph Lotte

Ille

Contour Saint Aubin

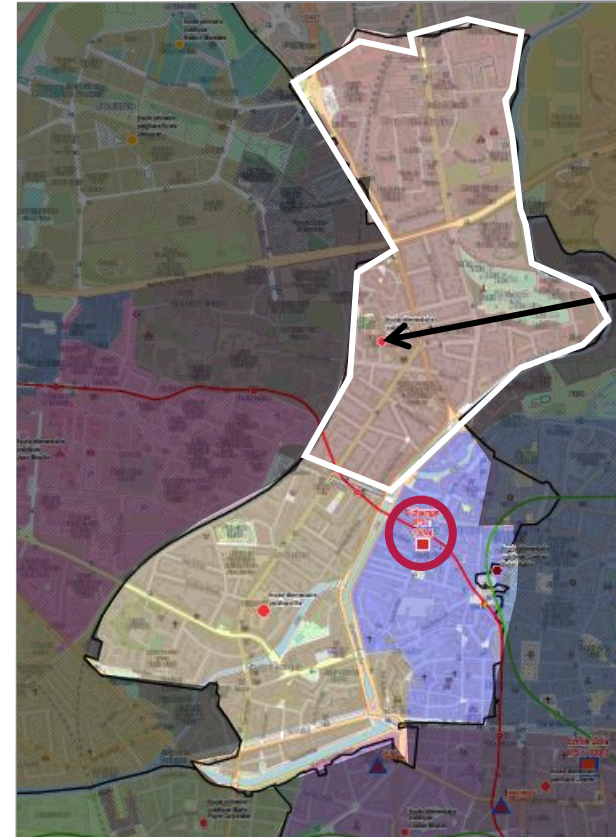


Objectifs

Favoriser la mixité au collège
Rééquilibrage des effectifs

Secteur de recrutement - rentrée 2024

J. Lotte
(Double
sectorisation)



Effectifs

Capacité de l'établissement : 600 élèves

Effectifs – rentrée 2023 : 470 élèves

Projection d'effectifs – rentrée 2026 : 414 élèves



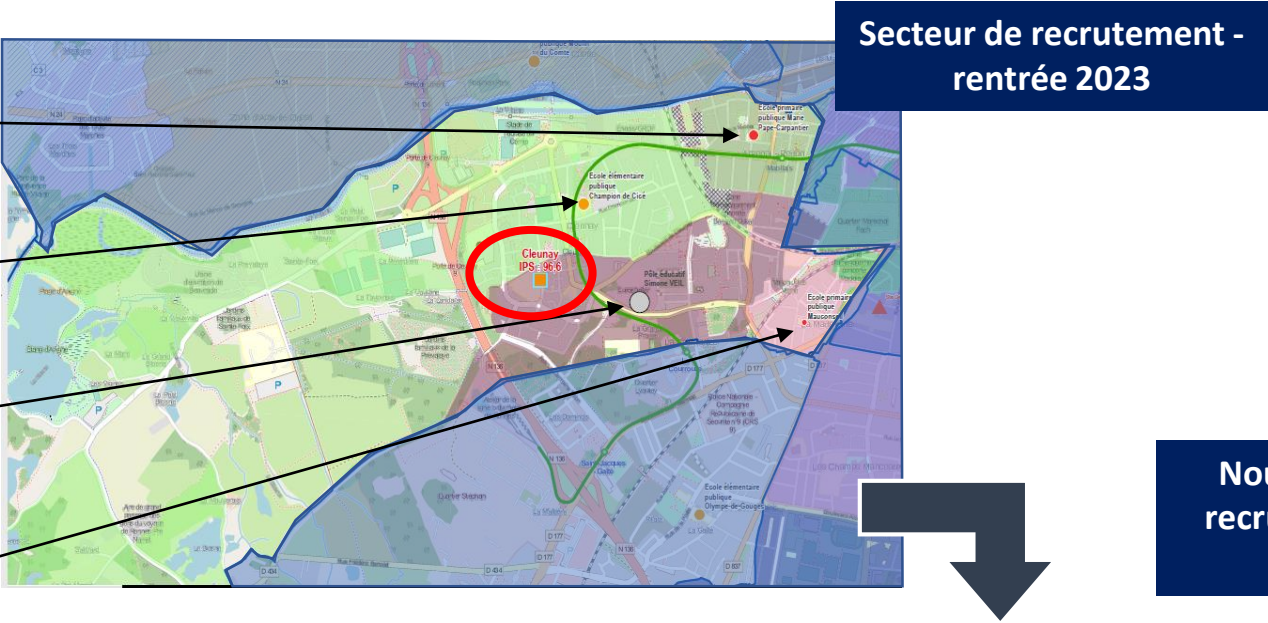
Collège Cleunay: décision

Marie pape
Carpentier

Champion de Cicé

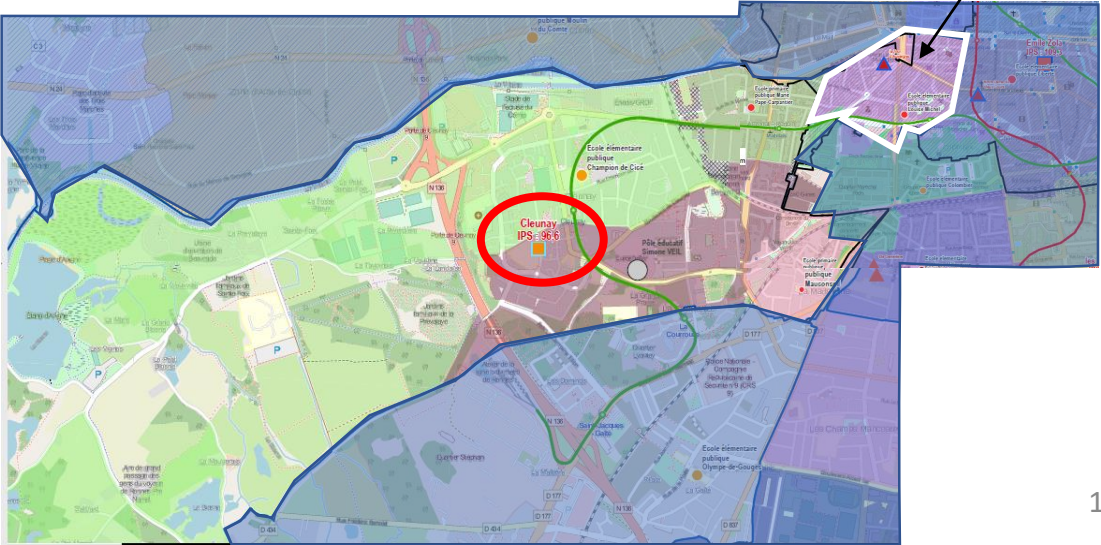
Simone Veil

Mauconseil



Nouveau secteur de
recrutement - rentrée
2026

Louise Michel
(2026)





Secteur multi collèges : décision

Secteur de recrutement - rentrée 2023

Andrée Chédid

Sonia Delaunay

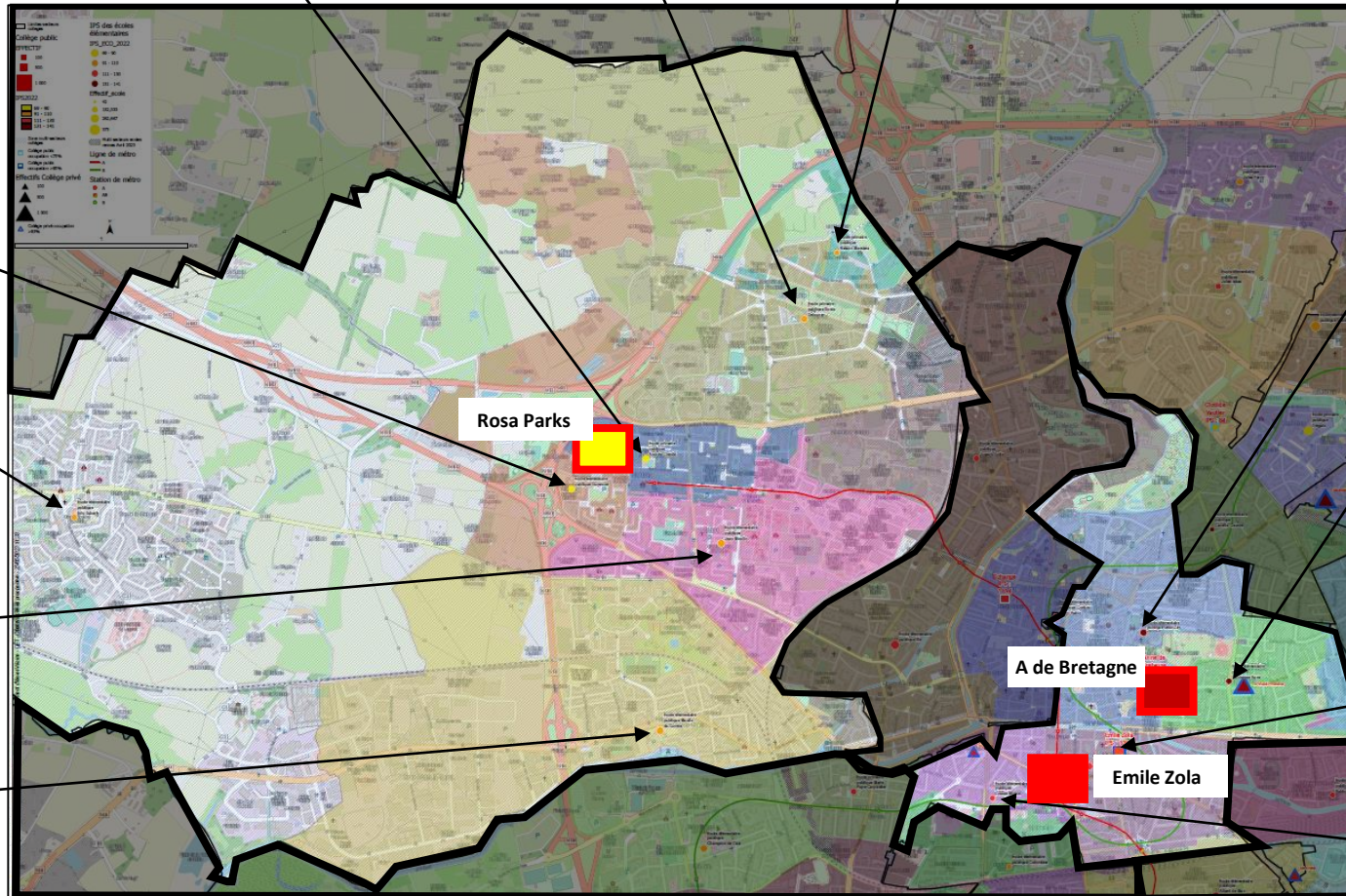
Nelson Mandela

Guyenne

Eric Tabarly

Jean Moulin

Moulin du Comte



Le secteur multi-collèges regroupe aussi les collèges Rosa Parks, Emile Zola et Anne de Bretagne. Chaque élève résidant dans ce secteur multi collèges peut demander à être affecté à un de ces trois collèges,.

Jean Zay

Duchesse Anne

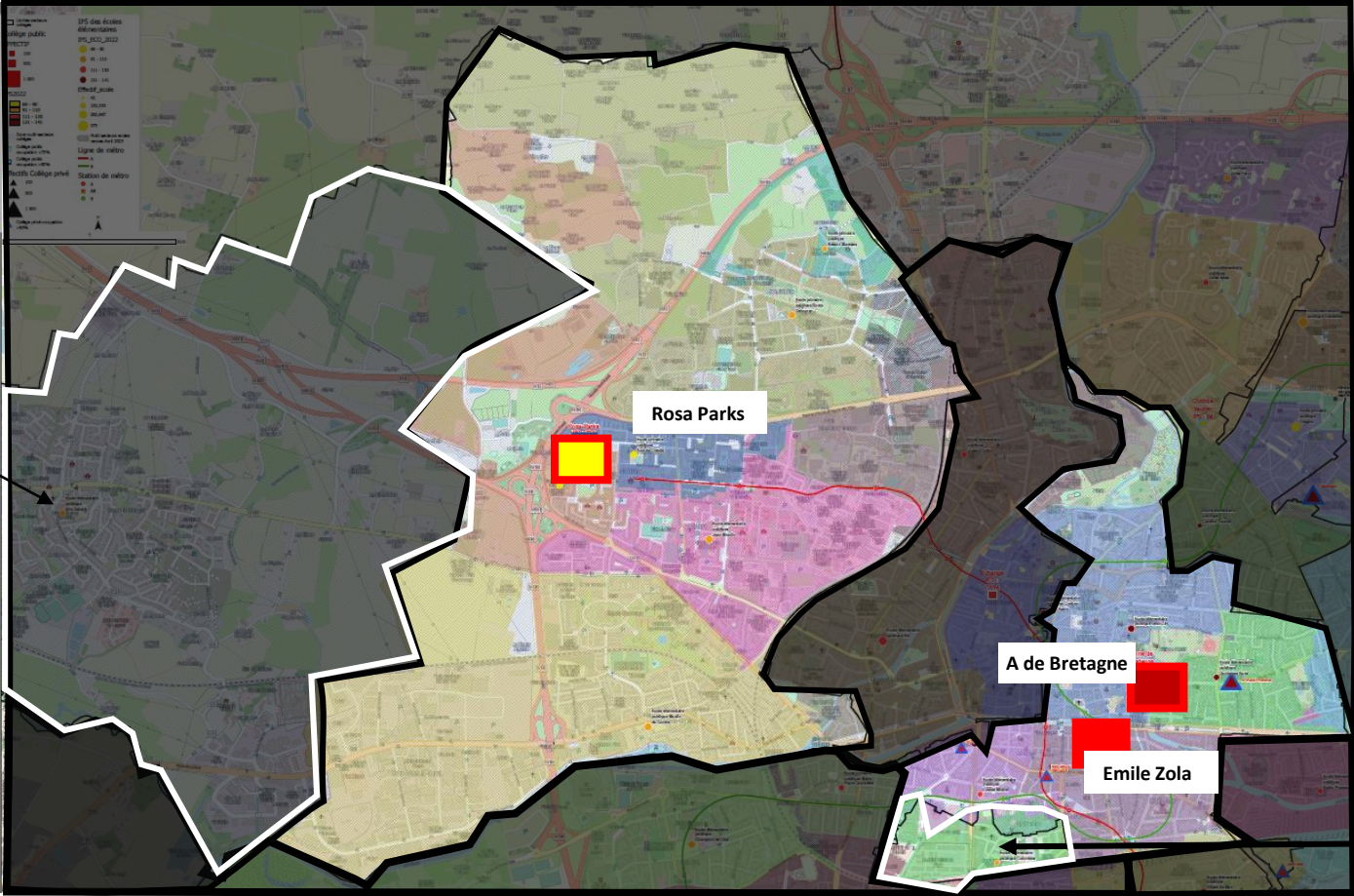
Liberté

Louise Michel



Secteur multi collèges : décision, maintien du secteur multi collèges à trois établissements rentrée 2024 .

Nouveau secteur multi collèges- rentrée 2024



Objectifs

- Favoriser la mixité sociale
- Limiter la croissance des effectifs



Secteur multi collèges : décision

Secteur de recrutement - rentrée 2023

Secteur historique de recrutement

- Rosa Parks
- Anne de Bretagne.
- Emile Zola

Andrée Chédid

Sonia Delaunay

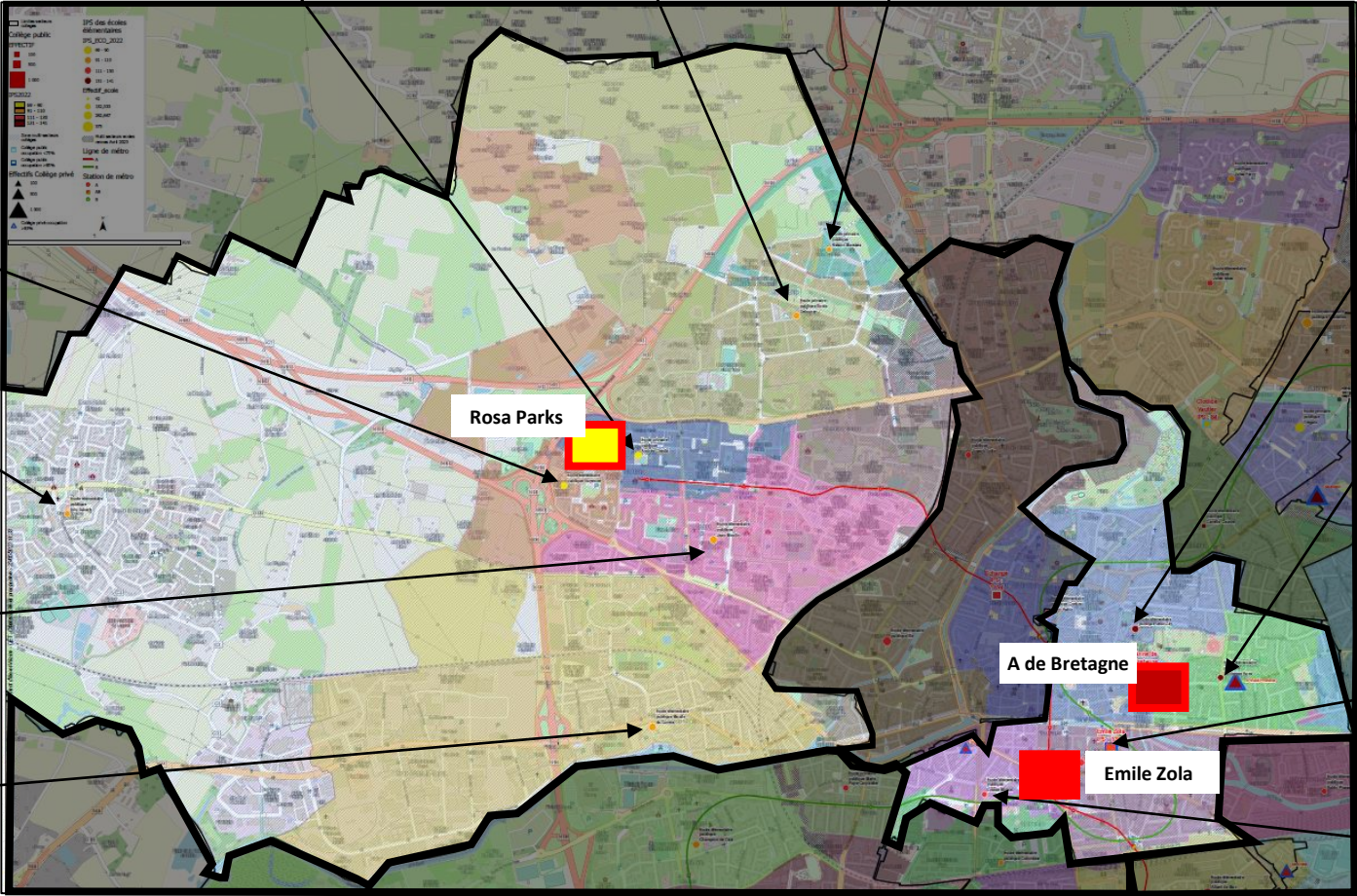
Nelson Mandela

Guyenne

Eric Tabarly

Jean Moulin

Moulin du Comte



Jean Zay

Duchesse Anne

Liberté

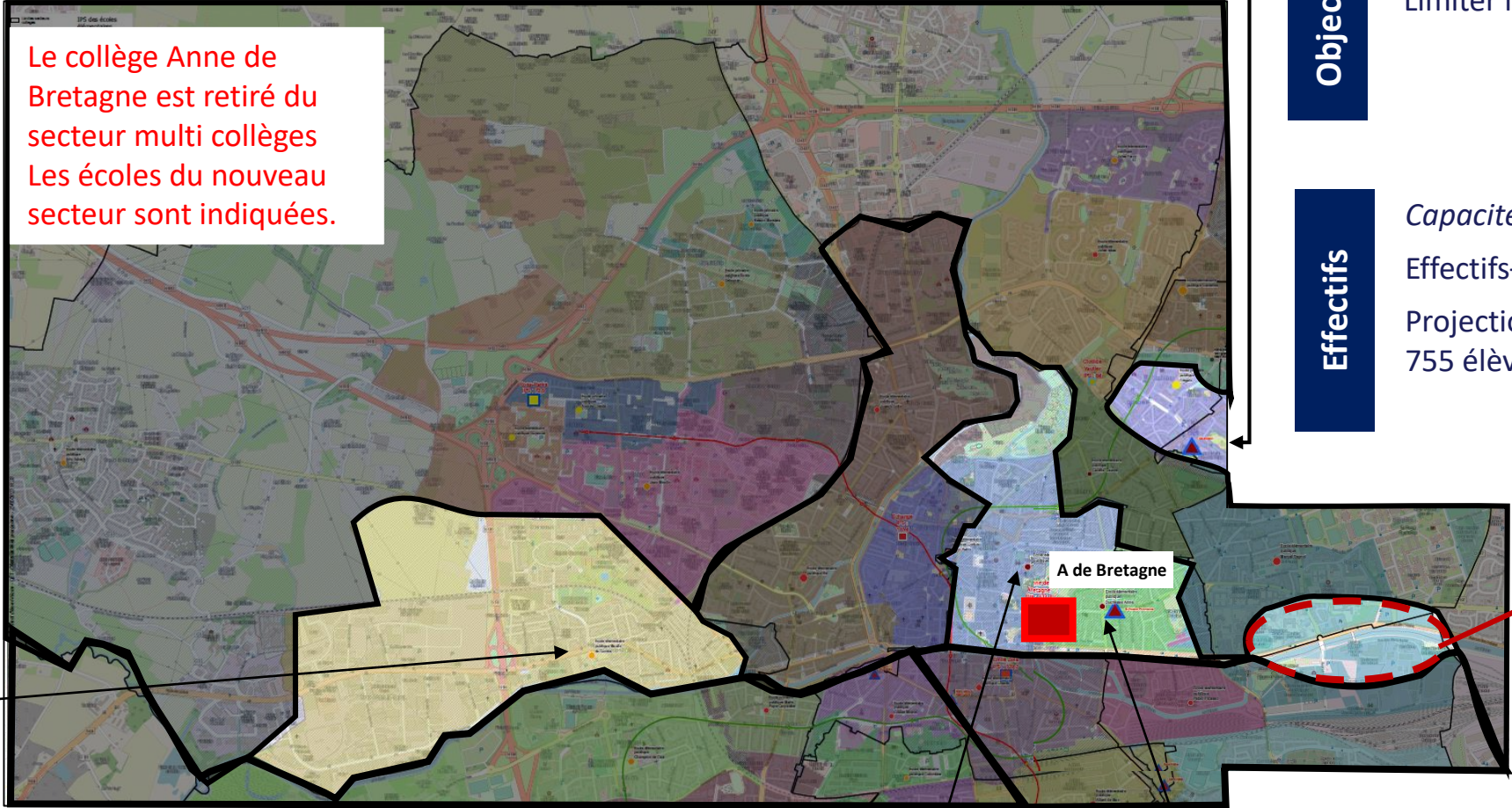
Louise Michel



Collège Anne de Bretagne : décision rentrée 2025

Nouveau secteur de recrutement du collège A. de Bretagne - rentrée 2025

Le collège Anne de Bretagne est retiré du secteur multi collèges
Les écoles du nouveau secteur sont indiquées.



Trégain

Objectifs

- Favoriser la mixité sociale
- Limiter la croissance des effectifs

Effectifs

- Capacité de l'établissement : 800
- Effectifs- rentrée 2023 : 813 élèves
- Projection d'effectifs – rentrée 2026 : 755 élèves

Moulin du Comte

Jean Zay

Duchesse Anne

Miriam Makeba



Conséquences du retrait du collège Anne de Bretagne sur les collèges E. Zola et R. Parks rentrées 2025 - 2026

Nouveau secteur multi collèges de recrutement - rentrée 2025

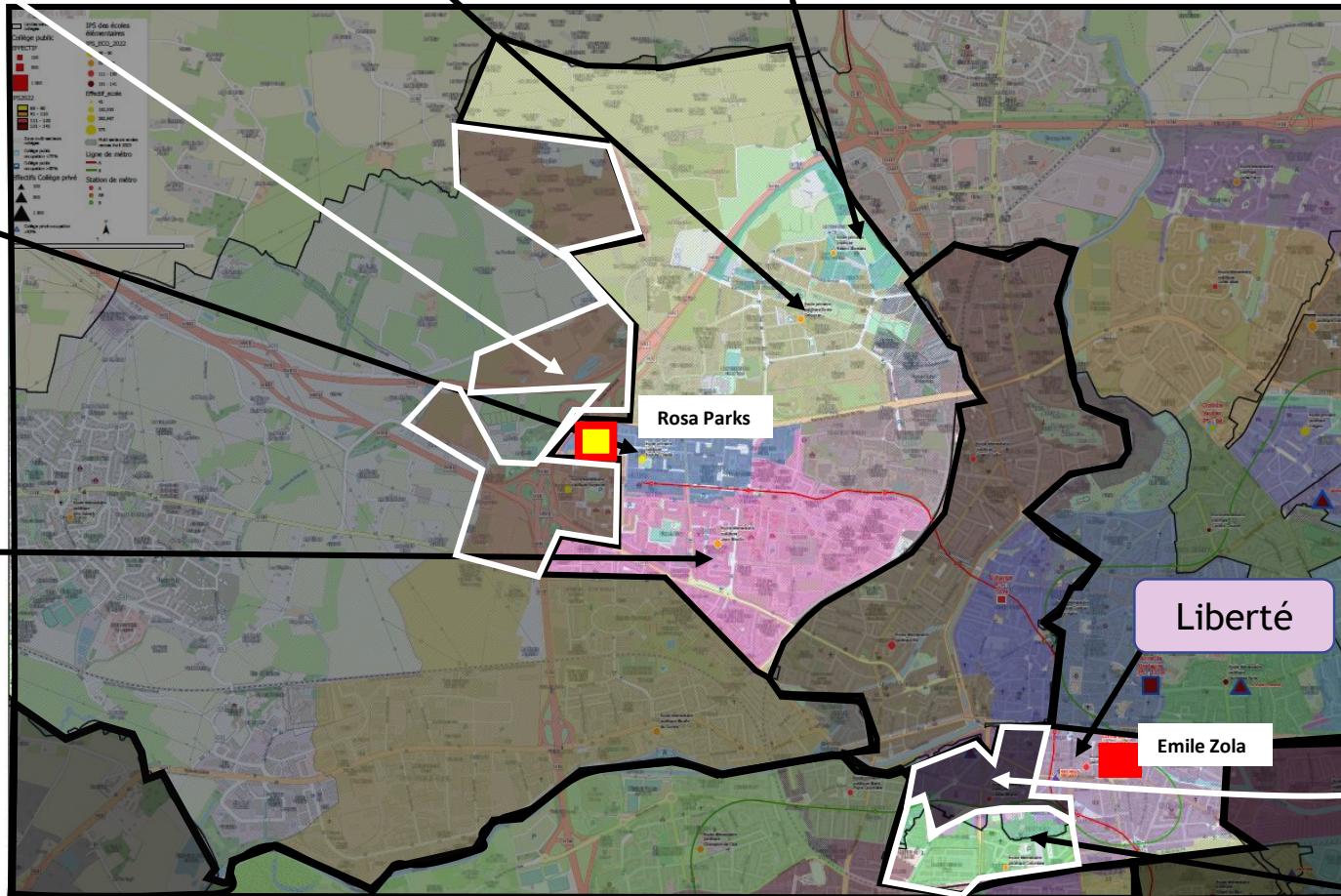
Retrait du secteur de Guyenne (2025)

Sonia Delaunay

Nelson Mandela

Andrée Chérid

Jean Moulin



Objectifs

Favoriser la mixité sociale
Réduire les effectifs

Effectifs

Collège Rosa Parks

Capacité de l'établissement : 540

Effectifs- rentrée 2023 : 481 élèves

Projection d'effectifs – rentrée 2026 : 453 élèves

Effectifs

Collège E. Zola

Capacité de l'établissement : 600

Effectifs- rentrée 2023 : 554 élèves

Projection d'effectifs – rentrée 2026 : 551 élèves

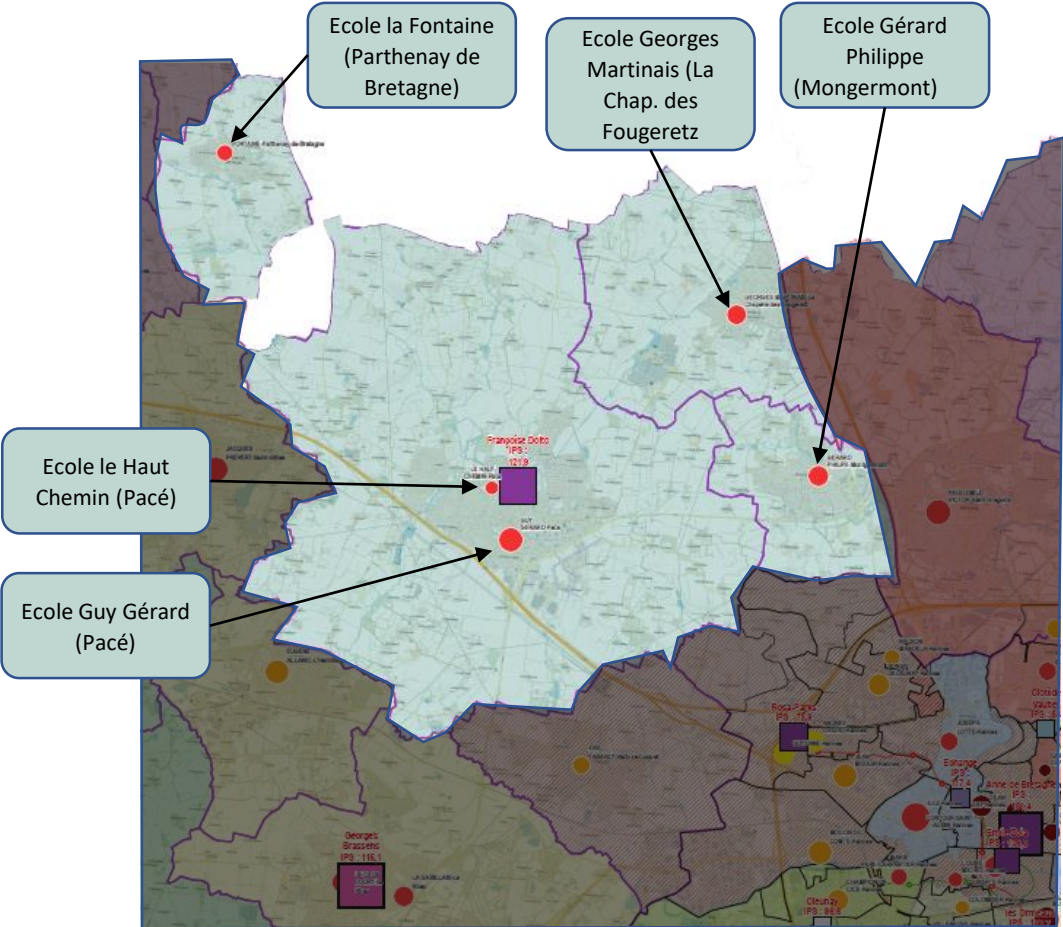
Retrait de Louise Michel (2026)

Rattachement de Colombier (dés 2024)



Collège Françoise Dolto : décision

Secteur de recrutement - rentrée 2023



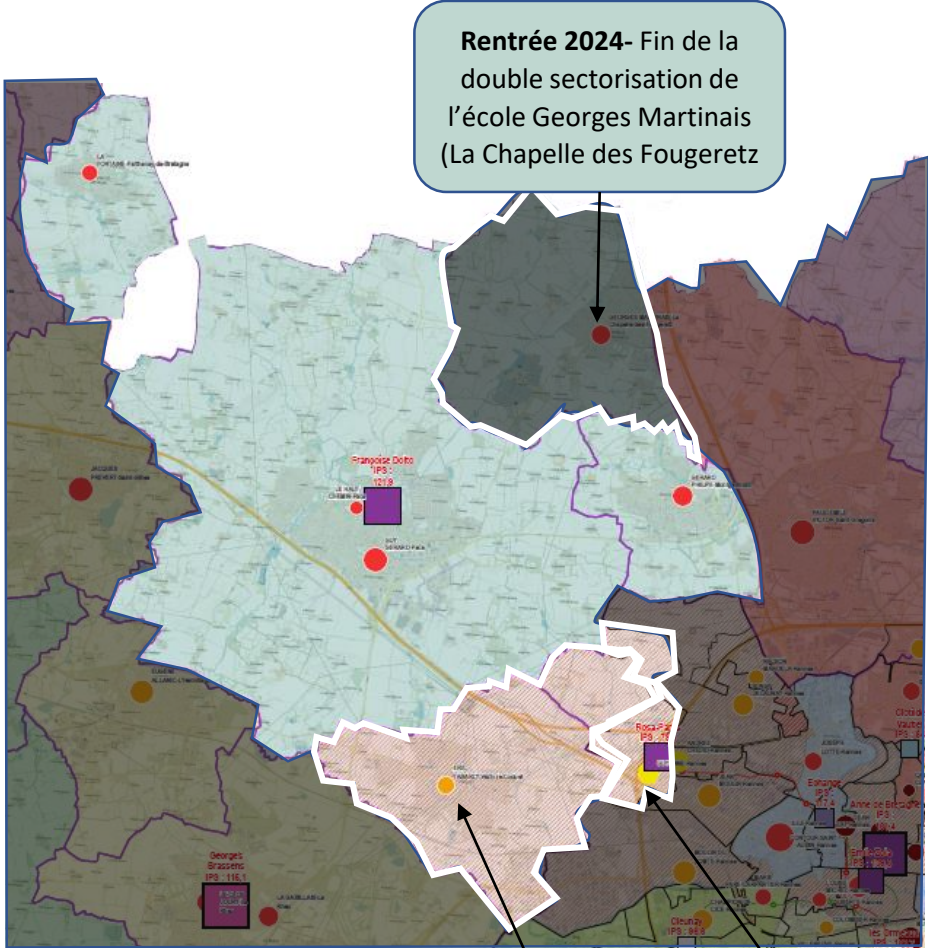
Objectifs

Favoriser la mixité au collège
Rééquilibrage des effectifs

Effectifs

Capacité de l'établissement : 800 élèves
Effectifs- rentrée 2023 : 814 élèves
Projection d'effectifs – rentrée 2026 : 768 élèves

Nouveau secteur de recrutement – rentrées 2024 - 2025

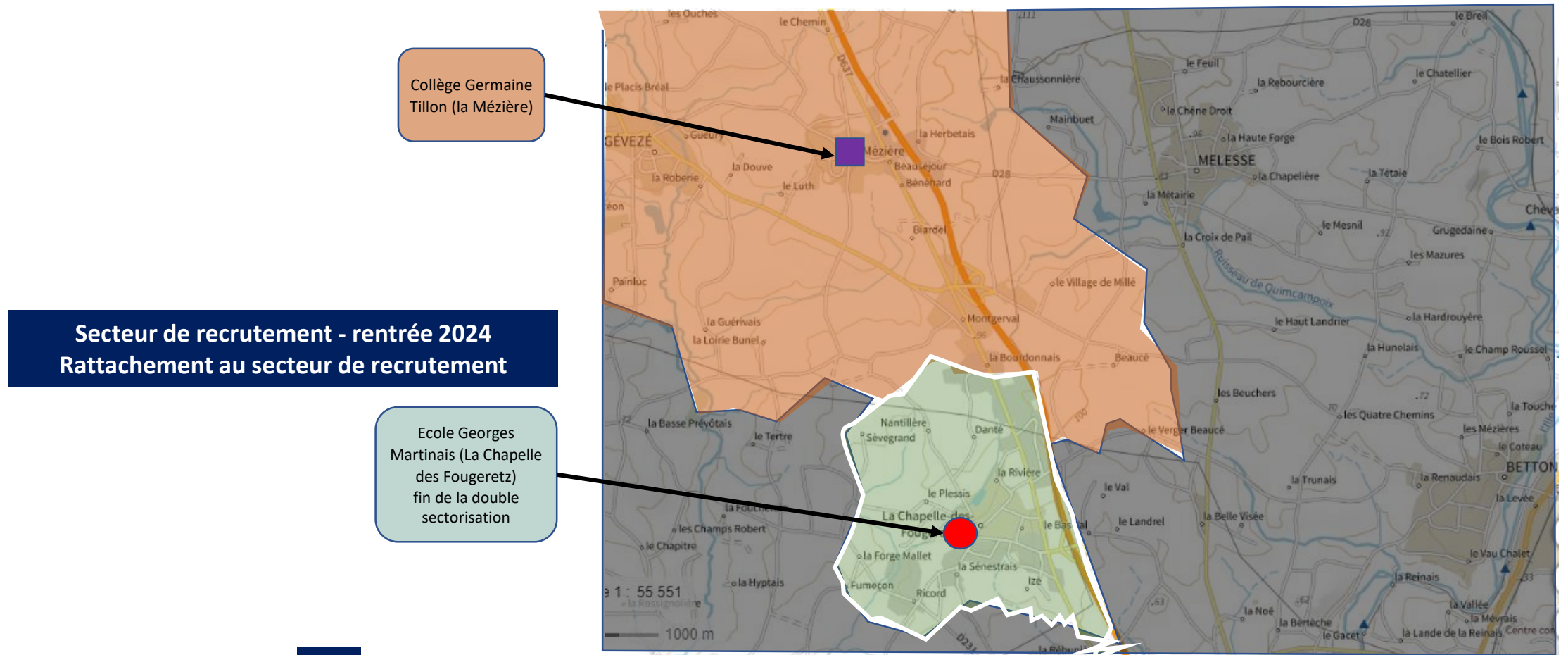


Rentrée 2024
Ajout de l'école
E. Tabarly
(Vezin)

Rentrée 2025-
Ajout de l'école
Guyenne
(Rennes)



Collège Germaine Tillon : décision



Objectifs

Favoriser la mixité au collège
Rééquilibrage des effectifs

Effectifs

Capacité de l'établissement : 650 élèves

Effectifs – rentrée 2023 : 591 élèves

Projection d'effectifs – rentrée 2026 : 511 élèves